

Les Travailleurs Indépendants

Demande de modulation des cotisations provisionnelles

Si vous souhaitez bénéficier de la modulation de vos cotisations provisionnelles, vous devez compléter en ligne le formulaire ci-dessous, en indiquant une estimation de votre chiffre d'affaire, l'imprimer, puis le transmettre par courrier postal à votre Urssaf. A tout moment de l'année, vous pouvez effectuer une demande rectificative. La modification interviendra uniquement sur les échéances suivant la réception de votre demande.

Déclaration des revenus professionnels

- Le formulaire PDF de la déclaration commune des revenus des professions indépendantes (Cerfa n°10020*15)
- Les informations pour compléter le formulaire (notice explicative Cerfa n° 50002#15)

Avis de situation concernant la contribution à un fonds d'assurance formation

- Le formulaire PDF (1 feuillet), Cerfa n° 60-3926 modèle S 2235